

lier avec les membres les plus avancés du parti républicain. Ardent, enthousiaste, ayant une véritable nature d'apôtre, le jeune étudiant se passionna pour la grande et juste cause de la démocratie et s'y voua tout entier, décidé à lui sacrifier sa fortune et sa vie. Il prit part à toutes les agitations politiques, à tous les complots qui se produisirent pour renverser le nouveau roi. Affilié à la société secrète des Droits de l'homme, puis à celle des Familles, Barbès prit part à l'insurrection d'avril 1834. Arrêté et emprisonné à Sainte-Pélagie, il fut relâché au bout de cinq mois, à la suite d'une ordonnance de non-lieu. Après l'attentat de Fieschi (18 août 1835), il fut compris dans les arrestations opérées par la police; mais, comme il n'avait en rien trempé dans cette affaire, et comme on ne put trouver aucune charge contre lui, on dut le relâcher de nouveau. Toutefois, quelques mois plus tard (mars 1836), le ministère public le traduisit en police correctionnelle sous l'inculpation de fabrication clandestine de poudre et il subit une condamnation à une année d'emprisonnement. Lorsqu'il sortit de prison, Barbès, par son énergie, par l'ardeur de ses convictions et par sa position de fortune, était devenu un des chefs du parti républicain, alors presque entièrement écrasé. Il ne voulut point désespérer de la cause qu'il avait embrassée. Il se mit à conspirer de nouveau avec Martin Bernard, Blanqui et les membres de la société des Saisons et prépara le mouvement insurrectionnel qui éclata le 12 mai 1839. Nous avons parlé ailleurs (v. MAI 1839) de cette insurrection, à la tête de laquelle se trouvait Barbès, et qui fut la dernière du règne de Louis-Philippe. Rappelons seulement ici qu'en voulant enlever le poste de la Conciergerie pour s'emparer de la préfecture de police, la petite troupe que commandait Barbès tira des coups de feu et que le lieutenant Drouineau, commandant le poste, tomba mortellement blessé. Forcés de se replier sur l'hôtel de ville, dont ils s'emparèrent et où Barbès lut une proclamation, les républicains se rendirent ensuite à la mairie du VII^e arrondissement, puis essayèrent vainement de propager le mouvement dans le quartier Saint-Martin. En défendant une des barricades de la rue Grenet, Barbès fut blessé à la tête et tomba entre les mains des troupes.

Le 27 juin suivant, Barbès comparut avec une partie de ses coaccusés, Martin Bernard, Bonnet, Roudil, Nougues, Milon, Marescal, etc., devant la cour des pairs. M. Franch-Carré, dans son réquisitoire, ayant particulièrement insisté sur le meurtre de l'officier Drouineau, affirmant que c'était un assassinat et que Barbès en était l'auteur, « Barbès se leva, dit M. Louis Blanc, et jamais conviction plus profonde n'apparut sous un plus noble aspect. Le calme de l'accusé, sa haute taille, le rayonnement de son front, la beauté fière et hardie de son visage, son élégance virile, tout révélait l'héroïsme de sa nature. Il s'exprima simplement, en peu de mots, et toucha jusqu'aux larmes une grande partie de l'assemblée. « Je ne me lève pas, dit-il, pour répondre à votre accusation; je ne suis disposé à répondre à aucune de vos questions. « Si d'autres que moi n'étaient pas intéressés dans l'affaire, je ne prendrais pas la parole; j'ai appelé à vos consciences et vous reconnaîtrez que vous n'êtes pas ici des juges venant juger des accusés, mais des hommes politiques venant disposer du sort d'ennemis politiques. La journée du 12 mai vous ayant donné un grand nombre de prisonniers, j'ai un devoir à remplir. Je déclare donc que tous ces citoyens, le 12 mai, à trois heures, ignoraient notre projet d'attaquer votre gouvernement. Ils avaient été convoqués par le comité sans être avertis du motif de la convocation; ils croyaient assister à qu'une revue; c'est lorsqu'ils sont arrivés sur le terrain, où nous avions eu le soin de faire arriver des munitions, où nous savions trouver des armes, que j'ai donné le signal, que je leur ai mis les armes à la main et que je leur ai donné l'ordre de marcher. Ces citoyens ont donc été entraînés, forcés par une violence morale, de suivre cet ordre. Selon moi, ils sont innocents. Je pense que cette déclaration doit avoir quelque valeur auprès de vous; car, pour mon compte, je ne prétends pas en bénéficier. Je déclare que j'étais un des chefs de l'association; je déclare que c'est moi qui ai préparé le combat, qui ai préparé tous les moyens d'exécution; je déclare que j'y ai pris part, que je me suis battu contre vos troupes; mais si j'assume la responsabilité pleine et entière de tous les faits généraux, je dois aussi décliner la responsabilité de certains actes que je n'ai ni conseillés, ni ordonnés, ni approuvés. Je veux parler d'actes de cruauté que la morale réprouve. Parmi ces actes, je cite la mort donnée au lieutenant Drouineau, que l'acte d'accusation signale comme ayant été commis par moi avec préméditation et guet-apens. Ce n'est pas pour vous que je dis cela; vous n'êtes pas disposés à me croire, car vous êtes mes ennemis. Je le dis pour que mon pays l'entende. C'est là un acte dont je ne suis ni coupable ni capable. Si j'avais tué ce militaire, je l'aurais fait dans un combat à armes égales, autant que cela se peut dans le combat de la rue, avec un partage égal de champ et de soleil. Je n'ai point assassiné; c'est une calomnie dont on veut flétrir un soldat de la cause du peuple. Je n'ai pas

tué le lieutenant Drouineau. Voilà tout ce que j'avais à dire. » La vérité à des accents irrésistibles. Ce que Barbès venait d'affirmer, chacun le crut dans le sanctuaire de sa conscience. Fidèle à sa déclaration, Barbès s'était imposé la loi de ne pas répondre aux questions du président. Il rompit néanmoins le silence pour dire, dans un moment où l'interrogatoire le pressait : « Quand l'Indien est vaincu, quand le sort de la guerre l'a fait tomber au pouvoir de son ennemi, il ne songe pas à se défendre, il n'a pas recours à des paroles vaines; il se résigne et donne sa tête à scalper. » Le lendemain, M. Pasquier ayant fait observer que l'accusé avait eu raison de se comparer à un sauvage, « le » sauvage imitoyable, reprit Barbès, n'est pas celui qui donne sa tête à scalper, c'est celui qui scalpe. » Le 12 juillet 1839, la cour des pairs condamna Barbès à la peine de mort. L'attitude pleine de dignité qu'il avait eue durant le procès lui avait concilié dans le public de vives sympathies qui ne tardèrent pas à se manifester. Dès le lendemain, près de 3,000 étudiants se rendirent au ministère de la justice et deux d'entre eux allèrent demander au garde des sceaux, au nom de la jeunesse de Paris, l'abolition de la peine de mort en matière politique et, pour Barbès, une commutation de peine. Une autre colonne de citoyens se dirigea vers le palais Bourbon, où siégeait la Chambre des députés, proféra le cri de : « Vive Barbès ! » et fut dispersée. En même temps, divers personnages faisaient d'actives démarches auprès du ministère et auprès de la famille royale pour obtenir que le condamné ne fût point exécuté; mais le cabinet et le roi se montrèrent inflexibles. M. Jules Claretie, dans la biographie de Barbès, raconte que le directeur de la prison, étant venu visiter le condamné à mort, l'engagea à tenter quelque chose pour sauver sa tête. « Conservez-vous pour votre cause, lui dit-il. — Le seul moyen en ce moment de me conserver pour ma cause, lui répondit Barbès, c'est d'avoir la tête coupée pour elle... Mort, je deviens une puissance, et c'est de ce jour, pour ainsi dire, que mes ennemis commencent à avoir affaire à moi. Aussi faudrait-il que je fusse bien sot pour leur sauver ce danger-là. Et quant à ces cinq pieds six pouces de chair qui se promènent à vos côtés, Dieu, soyez-en sûr, n'est jamais du parti des lâches. » Cependant il ne devait point mourir. Sa sœur, qui lui fut si tendrement dévouée, le duc et la duchesse d'Orléans essayèrent d'émouvoir Louis-Philippe, qui résistait toujours, lorsque quelques vers de Victor Hugo obtinrent enfin cette grâce si désirée. Le grand poète, ayant appris que l'exécution de Barbès devait avoir lieu le lendemain, fit remettre au roi, à minuit, cette strophe dans laquelle il faisait allusion à la mort de la princesse Marie, dont la cour portait le deuil, et à la naissance du comte de Paris :

Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe !
Par ce royal enfant, doux et frère roseau !
Grâce encore une fois ! grâce au nom de la tombe !
Grâce au nom du berceau !

Cette fois le roi Louis-Philippe céda : « Je vous accorde cette grâce, dit-il, au poète; il ne me reste plus qu'à l'obtenir de mon ministère. Et naturellement le ministère s'inclina devant le désir du roi. Victor Hugo, ayant rappelé ce fait dans son roman les Misérables, Barbès, alors à La Haye, lui écrivit (10 juillet 1862) : « Le condamné dont vous parlez doit vous paraître un ingrat. Il y a vingt-trois ans qu'il est votre obligé et il ne vous a rien dit. Pardonnez-lui, pardonnez-moi. Dans ma prison d'avant février, je m'étais promis bien des fois de courir chez vous, si un jour la liberté m'était rendue. Ce jour vint pour me jeter comme un brin de paille rompu dans le tourbillon de 1848. Je ne pus rien faire de ce que j'avais si ardemment désiré... Que n'ai-je eu la puissance de montrer que j'étais digne que votre bras s'étendit sur moi ! Mais chacun a sa destinée et tous ceux qu'Achille a sauvés n'ont nié pas des héros. »

Barbès, dont la peine avait été commuée en celle d'une détention perpétuelle, fut envoyé dans la forteresse de Doullens, où sa santé s'altéra gravement. On le transféra ensuite dans la prison de Nîmes, où il se trouvait encore lorsque la révolution du 24 février vint le mettre en liberté. Il se rendit aussitôt à Paris, devint président du club de la Révolution, fut nommé gouverneur du palais du Luxembourg, et la 12^e légion de la garde nationale l'éleva son colonel. Un des chefs du parti avancé, il soutint la politique suivie par Ledru-Rollin dans le gouvernement provisoire, s'attacha à contrebalancer l'influence de Blanqui dans le sens de la modération et se rangea du côté du gouvernement lors de la manifestation du 16 avril. Le 23 avril, 36,703 électeurs de l'Aude l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Il alla s'asseoir sur les bancs de la Montagne et protesta vivement contre la façon dont avaient été réprimés les troubles qui avaient éclaté à Rouen à l'occasion des élections. Manquant d'esprit politique, poussé par la crainte de voir la réaction triompher dans la Chambre, Barbès commit la faute grave de prendre part au mouvement du 15 mai contre la représentation nationale (v. MAI 1848, journée du 15). Il fit la motion de frapper les riches d'un milliard d'impôt, et, après que la disso-

lution eut été prononcée par Huber, se rendit à l'hôtel de ville comme membre d'un gouvernement insurrectionnel, qui n'eut pas même le temps de se constituer. Arrêté dans la soirée, il fut conduit à Vincennes et traduit avec ses coaccusés devant la haute cour de Bourges, sous l'inculpation de complot tendant au renversement du gouvernement républicain. Devant la cour, Barbès parla à diverses reprises, non pour se défendre, mais sur les faits généraux de la cause. « Condamné à une détention perpétuelle (2 avril 1849), Barbès fut dirigé sur Doullens avec les autres condamnés. Au mois d'octobre 1850, les détenus de cette forteresse furent transférés à Belle-Ile-en-Mer. On excepta de cette mesure Barbès, qui se trouvait dans un état de santé pitoyable; mais il protesta, demanda à partager le sort de ses camarades et on fit droit à sa demande. Lorsqu'éclata la guerre d'Orient, il s'en montra vivement préoccupé. De sa prison, il écrivait à un de ses amis : « Dans l'humanité, le progrès ne se fait pas avec la rapidité que nous rêvons tous à vingt ans. A chaque instant, cette humanité laisse de côté ce qui nous paraît la ligne droite pour prendre une voie de travers. Eh bien, batte aujourd'hui les Russes, sous quelque gouvernement que ce soit, me paraît cette voie de travers... Un succès n'affermira pas d'avantage cet homme-ci (Napoléon III), si le peuple est contre lui. Mais des défaites peuvent nous tuer, nous France, et il faut que notre chère patrie vive, et qu'elle soit grande et forte pour le salut du monde. » Dans une autre lettre, il disait : « Si tu es affecté de chauvinisme, parce que tu ne fais pas de vœux pour les Russes, je suis encore plus chauvin que toi, car j'ambitionne des victoires pour nos Français. Oui, oui, qu'ils battent bien les Cosaques là-bas, et ce sera autant de gagné pour la cause de la civilisation et du monde ! » Cette dernière lettre ayant été, à son insu, mise sous les yeux du chef de l'Etat, il fut immédiatement gracié sans condition (octobre 1854). Le prisonnier, bien connu par son caractère chevaleresque et par la couleur tranchée de ses opinions, refusa fièrement d'accepter une faveur qu'il n'avait pas demandée et qui pouvait l'engager moralement, et il fallut presque employer la force pour l'arracher à sa prison.

En quittant Belle-Ile-en-Mer, Barbès se rendit à Paris, et le jour même de son arrivée il adressa la lettre suivante au directeur du *Moniteur officiel* : « J'arrive à Paris, je prends la plume et vous prie d'insérer bien vite cette note dans votre journal. Un ordre dont je n'examine pas les motifs, car je n'ai pas l'habitude de dénigrer les sentiments de mes ennemis, a été donné, le 5 de ce mois, au directeur de la maison de Belle-Ile. Au premier énoncé de cette nouvelle, j'ai frémi d'une indicible douleur de vaincu et j'ai refusé tant que j'ai pu, durant deux jours, de quitter ma prison. Je viens maintenant ici pour parler de plus près et mieux me faire entendre. Qu'importe à qui n'a pas droit sur moi que j'aime ou non mon pays ? Oui, la lettre qu'on a lue de moi et la grandeur de la France a été, depuis que j'ai une pensée, ma religion. Mais, encore un coup, qu'importe à qui vit hors de ma foi et de ma loi que mon cœur ait ces sentiments ? Décembre n'est-il pas, et pour toujours, un combat inépuisable entre moi et celui qui l'a fait ? A part donc ma dignité personnelle blessée, mon devoir de loyal ennemi est de déclarer à tous et à chacun ici que je repousse de toutes mes forces la mesure prise à mon endroit. Je vais passer à Paris deux jours afin qu'on ait le temps de me remettre en prison, et ce délai passé, vendredi soir, je cours moi-même chercher l'exil. BARBÈS, Paris, 11 octobre 1854, dix heures du matin, grand hôtel du Prince-Albert, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré. »

Barbès ne fut point arrêté et, à l'heure dite, il quitta la France, qu'il ne devait plus revoir. Il se rendit d'abord à Bruxelles, puis en Espagne. Arrêté à Barcelone en 1856, il fut transféré en Portugal. De là il se rendit en Hollande et se fixa à La Haye, où il passa les dernières années de sa vie, en proie à de grandes souffrances physiques, causées par ses longues détentions. Lors des élections complémentaires du 22 novembre 1869, sa candidature fut posée dans la 3^e circonscription de Paris par quelques démocrates qui voulaient qu'on eût des républicains n'ayant pas prêté serment. A ce sujet, Barbès écrivit à Gambon : « Je suis partisan du vote contre le serment, contre l'insolence d'un homme qui nous dit sans cesse : C'est moi qui suis le souverain... Mais je ne puis que décliner l'honneur qu'on veut bien me faire et dire qu'on cherche un plus jeune, qu'on me remplace par un ouvrier — il y en a de capables — la maladie dont je suis atteint ne me permet pas de compter sur moi pour la libre disposition de l'esprit et du corps. C'est au moment où tous mes amis d'autrefois me cherchent que je ne puis quitter la chambre; c'est désolant, c'est cruel... Mon cœur bat quand je songe à la patrie, de je ne sais combien de pulsations à la minute. » Quelques mois plus tard, il s'éteignit sans avoir pu voir le rétablissement de la République, mais aussi sans avoir eu la douleur de voir la France envahie et ployant sous ses déshastres. Barbès, que Proudhon avait surnommé le *Bayard de la démocratie*, s'était acquis l'estime de ses

adversaires eux-mêmes par la noblesse et l'énergie de son caractère, par son désintéressement et la sincérité de ses convictions. On a de lui quelques opuscules politiques : *Deux jours de condamnation à mort* (Paris, 1848, in-8°), sorte de testament écrit pendant les heures où il attendait stoïquement l'échafaud et qui a été réédité en 1849 avec une lettre de M. Louis Blanc; *Quelques mots à ceux qui possèdent en faveur des prolétaires du travail* (1848, in-8°).

BARBÉSIEU (RICHARD DE). V. RICHARD DE BARBÉSIEUX.

BARBÉSIEUX (Louis-François-Marie LÉTELLIER, marquis DE), fils de Louvois, né à Paris en 1668. Il succéda à son père au département de la guerre, bien qu'il n'eût alors que vingt-trois ans, montra quelque talent et, quoique Louvois eût épuisé toutes les ressources du royaume, parvint à fournir à Louis XIV les moyens d'entreprendre le siège de Namur; mais, emporté par l'ardeur des plaisirs, il négligea les affaires et mourut en 1701, épuisé par les excès. Il avait, comme son père, le goût de l'astrologie et consultait souvent sur son horoscope le Père Alexis, cordelier, qui lui avait, à ce qu'on prétend, prédit l'époque de sa mort.

BARBESIN s. m. (bar-be-zain — rad. *barbe*). Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible, quoique suspect, appartenant au genre bolet. C'est le *boletus frondosus* de Schrank.

BARBET s. m. (bar-bè — rad. *barbe*, à cause de ses longs poils, ou *Barbarie*, comme pour *barbe*, cheval). Espèce d'épagneul dont le poil est long et frisé : *Le barbet est très-intelligent et très-attaché à son maître; mais la longueur de son poil l'expose à se croquer affreusement en marchant par les rues.* (Buff.) *Le barbet a les oreilles tout à fait pendantes.* (Cuv.) *Un barbet, à qui la mine de cet homme a déplu, s'est mis tout d'un coup à japper* (Brueys.) *S'il lui fallait un peu de vaillance, c'était pour en donner les os à un barbet noir, son compagnon fidèle.* (Balz.)

— Contrebandier des Alpes : *Le nouveau général d'armée se trouva de nouveaux exploits, mais ce ne fut que contre les BARBETS des vallées.* (St-Sim.) « Ce nom avait d'abord été donné aux calvinistes des Cévennes. V. BARBETS.

— Loc. fam. *Crotté comme un barbet*, Affreusement crotté. *Il suivait quelqu'un comme un barbet*, Le suivre partout : *Il me suit comme un barbet.* *Chercher de barbet*, Pêcher qui s'introduit dans les maisons sous quelque prétexte, par exemple pour chercher un barbet : *Ah! ce sont des chercheurs de barbets; ce sont des filous qui veulent dérober mes meubles.*

— Art milit. Barquette.

— Ichthyol. Nom vulgaire du rouget et du mulot.

— Adjectiv. Qui est de la race des barbets. *Un chien barbet. Circé changeait en chiens BARBETS les compagnons d'Ulysse.* (Volt.) *Les chiens BARBETS ont beau avoir la réputation d'être les meilleurs amis du monde, ils ne nous valent pas.* (Volt.)

— Encycl. Le barbet est, de tous les chiens, celui dont l'intelligence paraît le plus susceptible de développement; il est extrêmement attaché à son maître, et l'on sait que c'est, par excellence, le chien de l'aveugle. Son odorat est assez fin, et on peut le dresser à tous les services. Il aime l'eau et nage avec la plus grande facilité; aussi l'emploie-t-on à la chasse des oiseaux aquatiques. L'éducation de cet animal est très-facile, mais il exige beaucoup de soins pour être tenu propre.

Il y a deux variétés de chiens barbets : le grand barbet, ainsi caractérisé par Cuvier : « Tête grosse, ronde; cavité cérébrale plus vaste que dans aucune autre race; sinus frontaux très-développés; oreilles larges, pendantes; jambes courtes; corps épais, raccourci; queue presque horizontale; poil long, frisé sur tout le corps, de couleur noire ou tacheté de noir sur du blanc, quelquefois tout blanc, ou bien jaunâtre ou roussâtre. » Ce chien atteint souvent la grandeur du mâtin, mais il a généralement le corps plus trapu, les jambes plus courtes et plus fortes; 20 le petit barbet, qui ne diffère du précédent que par sa taille plus petite et son pelage un peu moins laineux et plus hérissé.

BARBET (Adrien), musicien français. Il florissait vers la fin du xv^e siècle. On a de lui : *Exemplaire des douze tons de la musique et de leur nature* (Anvers, 1599).

BARBET (Henri), homme politique français, né à Rouen en 1789, mort en 1875. Il prit part aux luttes du libéralisme sous la Restauration et fut élu par ses concitoyens maire de Rouen, membre du conseil général et député (1830). Noyé dès lors dans les bataillons épais du centre, il s'associa à tous les actes rétrogrades du gouvernement de Juillet, fut appelé à la Chambre des pairs en 1846 et enfin rendu aux douceurs de la vie privée par la révolution de Février. Mais, en 1863, les électeurs du département de la Seine-Inférieure, voulant mettre un terme à cette inaction, l'envoyèrent siéger comme député au Corps législatif; le gouvernement avait patronné sa candidature. Pendant six ans, il vota toutes les mesures présentées par le pouvoir, qui le soutint, mais sans succès, aux